



MARS 2021

LES « COMBATTANTS ENNEMIS » DE LA PRISON DE GUANTANAMO



© Chantal VALERY | AFP

ECRIT PAR LISA BELLON



Lisa Bellon a réalisé son master 1 Géopolitique et Relations Internationales à l'Institut Catholique de Paris, où elle a notamment rédigé un mémoire sur Guantanamo comme symbole de la guerre contre le terrorisme. Elle entame une année de césure dans l'objectif de parfaire son expérience professionnelle, et débute un stage de sept mois en octobre 2021 au sein de la Direction des Relations Extérieures de l'entreprise Marck & Balsan.

Elle est rédactrice de la commission Terrorisme au sein de Werra.



En 2009, Joe Biden, vice-président des Etats-Unis, avait déclaré lors de la conférence de Munich sur la sécurité qu'il souhaitait fermer le camp de Guantanamo, en vain. Douze ans plus tard, le vendredi 12 février 2021, Jen Psaki, porte-parole du gouvernement Biden, déclare avoir entamé un processus avec le Conseil de la sécurité nationale pour la fermeture de la prison de Guantanamo. Le 46e président des Etats-Unis prend ainsi le relais d'une promesse de campagne de Barack Obama.

La fermeture de Guantanamo constitue un casse-tête pour la Maison Blanche, notamment à cause des questions d'ordre juridique et sécuritaire qui l'entourent, sans compter sa dénonciation par les organisations de défense des droits de l'Homme depuis son ouverture, il y a dix-neuf-ans. Faute d'un compromis avec la majorité républicaine du Congrès à l'époque, Barack Obama n'avait jamais pu fermer les portes de la prison. En 2018, un nouveau choix politique concernant la prison s'était opéré puisque Donald Trump avait signé un décret ordonnant à son ministre de la Défense, Jim Mattis « *de réexaminer notre politique d'incarcération militaire et de maintenir ouvertes les installations carcérales de Guantanamo Bay*¹ ».

« *Alcatraz tropical* », « *goulag américain* », « *trou noir juridique* »: les expressions pour définir le camp de Guantanamo ne manquent pas dans la presse, et dressent un portrait inquiétant du « *bagne américain* » au sein de l'opinion publique. Difficile dès lors de définir cette prison et de pouvoir détacher les faits véridiques des rumeurs.

Prenant appui sur l'extra-territorialité de la base navale de Guantanamo, qui permet d'ôter les détenus du système judiciaire fédéral américain, le centre de détention militaire de haute sécurité accueille, à l'automne 2001, environ sept cent cinquante détenus originaires d'une vingtaine de pays. En provenance majoritaire du Yémen, d'Afghanistan, d'Arabie Saoudite, d'Egypte et du Pakistan, et considérés comme des terroristes islamistes. De 2001 à 2004, plus de deux cents prisonniers sont relâchés, et jugés dans leurs pays d'origine. Au total, sept cent soixante-dix-neuf personnes ont été détenues dans le camp entre 2002 et décembre 2008.

Servant de centre de détention qui permet d'interroger des terroristes présumés pour les services de renseignements américains (militaire, CIA...), la prison de Guantanamo a pour objectif la lutte contre le terrorisme international, et revêt une fonction de prévention des attentats terroristes. Les détenus de Guantanamo Bay sont placés sous la garde de militaires américains, et ne peuvent être

¹ AFP, « Trump accorde une deuxième vie à Guantanamo », [en ligne] *Le Point*, publié le 31 janvier 2018. Disponible sur: < https://www.lepoint.fr/monde/trump-accorde-une-deuxieme-vie-a-guantanamo-31-01-2018-2191246_24.php >



approchés directement ni de leurs familles, ni de conseillers, ni des journalistes (peu à peu ils seront autorisés à y entrer, sous certaines conditions). Seul le Comité International de la Croix-Rouge à un droit d'accès régulier aux détenus, mais est soumis à la confidentialité par souci de neutralité. Ainsi, les conditions de vie des détenus seront révélées au grand jour à travers des témoignages de prisonniers libérés, de certains militaires, et par la presse. Si ces informations doivent être appréciées avec une certaine prudence, on a, au fil du temps, noté des concordances qui permettent de juger comme fiables nombre de ces informations. Entre accusations de torture et images chocs, les documents officiels recoupés avec des témoignages ou articles de presse permettent d'identifier les zones d'ombres qui caractérisent la détention et les interrogatoires menés au nom de la guerre contre le terrorisme. Cellules minuscules, pas d'autorisation de parler, détenus rasés contre leur gré²: « *Goulag des temps modernes* ³ » (Amnesty International) ou « *hôtel cinq étoiles* » (Donald Rumsfeld) ?

Le 11 septembre et la déclaration de guerre contre le terrorisme

Pour comprendre l'ouverture de Guantanamo, il faut s'intéresser à ce qu'il s'est passé aux Etats-Unis le 11 septembre 2001. Ce jour-là, quatre avions sont détournés par des terroristes kamikazes d'Al-Qaïda, et propulsés contre les deux tours jumelles du World Trade Center à New-York, et contre le Pentagone, siège du ministère de la Défense à Washington DC. Les Etats-Unis vont connaître trois fois plus de victimes lors de cet acte que lors des trente années précédentes en termes de terrorisme: on dénombre 2973 morts et 24 disparus, ainsi que plusieurs milliers de blessés.

Psychologiquement, le bilan est terrible: l'attaque signifie que les Etats-Unis, pourtant désormais libérés du carcan bipolaire idéologique de la guerre froide, sont vulnérables. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme figure au cœur du dilemme sécuritaire des Etats-Unis ainsi que de leur politique étrangère. En réponse aux attaques terroristes, George W. Bush déclare une guerre sans merci au terrorisme mondial, et marque le début d'un « *combat monumental du Bien contre le Mal* ⁴ ». En déclarant la guerre à cet « *axe du mal* », George W. Bush annonce une guerre contre le terrorisme dont l'empreinte est devenue non plus régionale, mais bel et bien mondiale. Dès lors, la lutte globale contre le terrorisme opère un changement de statut dans ses préoccupations, et devient un des sujets numéro un de l'opinion publique: il y aura un avant et un après 11 septembre. Les attaques foudroyantes du 11 septembre 2001 précisent l'avènement d'un nouveau paysage

² Troude-Chastenet Patrick, « Guantanamo. L'Amérique et ses prisonniers : le droit entre parenthèses », *Études*, 2004/1 (Tome 400), p. 11-21. DOI : 10.3917/etu.001.0011. URL : <https://www-cairn-info-s.studeo.icp.fr/revue-etudes-2004-1-page-11.htm>

³ Irène Khan, secrétaire générale d'Amnesty International, 25 mai 2005

⁴ Georges W BUSH, *Address to a joint session of congress and the American people*, Washington DC, 20 septembre 2001.



politique pour les Etats-Unis: une lutte polymorphe contre le caractère spectaculaire et exceptionnel de l'entreprise terroriste moderne, et une normalisation de l'Etat d'exception. La guerre contre le terrorisme devient la nouvelle formule de la politique étrangère de George W. Bush et de son secrétaire d'Etat à la Défense, Donald Rumsfeld: l'intitulé, aussi simple et explicite que l'endiguement du communisme, suscite l'unanimité auprès des Américains. Le sentiment d'injustice et de fragilité états-unien poussera le gouvernement à exécuter une riposte militaire directe face à cette agression extérieure traumatisante. La campagne en Afghanistan en sera la preuve: cet épisode constituera un exercice du droit de légitime défense des Etats-Unis, et représente la réalité de la « *guerre globale contre le terrorisme* ».

La « *war in terror* », puis « *war on terrorism*⁵ » met donc en œuvre un nouveau concept géopolitique. Le terrorisme est une menace exceptionnelle, qui mérite un recours à des mesures exceptionnelles. Ces mesures seront présentées comme la seule possibilité face à cette violence internationale et totalitaire. En ouvrant le camp de Guantanamo, les Etats-Unis s'appuient sur des mesures d'exception afin de mener leur guerre. Depuis l'ouverture du camp à l'automne 2001, Guantanamo n'a cessé d'être au cœur de polémiques et de scandales en tout genre. Face à cet ennemi omniprésent et hors-normes, le président Bush va choisir de redéfinir l'approche du droit humanitaire, qui définit selon les conventions de Genève les règles dans un environnement de guerre. Dans ce contexte, le centre de détention situé à Cuba deviendra le symbole de cette guerre contre le terrorisme et du régime d'exception que l'administration Bush va mettre en place.

La campagne afghane

La guerre est donc lancée contre cet acteur non étatique qui revêt de multiples branches clandestines, appelé Al-Qaïda. De fait, la guerre est dirigée contre l'organisation terroriste, mais également contre l'Etat qui l'abrite et lui fournit des bases sur le territoire: l'Afghanistan sous le régime taliban. Considérant qu'il s'agit d'une atteinte à la souveraineté de son pays, le mollah Omar, chef du régime taliban, refuse l'extradition d'Oussama Ben Laden, la fermeture des camps d'entraînement ainsi que la libre circulation des agents des Etats-Unis sur le territoire du pays, exigées par George W. Bush. L'intervention armée devient donc le seul recours possible pour que les Etats-Unis rentrent sur le territoire: en s'appuyant sur la résolution n°1368 du Conseil de sécurité de l'ONU, l'opération militaire

⁵ Guerre contre la terreur, les deux termes signifient la même chose. L'expression est parfois remplacée par « *global war on terror* », jusqu'à ce que la présidence Obama rejette le terme.



connue sous le nom de code « *Enduring Freedom*⁶ », premièrement appelée « *Infinite Justice*⁷ », a commencé le 7 octobre 2001.

Le but de l'opération est la destruction complète de l'organisation Al-Qaïda et la capture de leur chef, Oussama Ben Laden. Pour lutter efficacement contre leur ennemi, les Américains vont compter sur la contribution de l'Alliance du Nord, groupe armé musulman, et fervents opposants au régime taliban. Les chefs de tribus du sud sont achetés par les Américains au prix fort⁸, et, comptant également sur les loyautés locales et les identités ethniques, l'Alliance du Nord et les forces américaines prendront bientôt le dessus sur les Talibans.

La première grande bataille de la campagne d'Afghanistan se fera contre le sanctuaire de Mazar e charif. Grâce au rapport de force qui se révèle inégal entre les deux camps, les situations évoluent rapidement: Kaboul tombe le 13 novembre, Jalalabad le lendemain, puis Kandahar le 7 décembre. On recensera des milliers de victimes civiles et un demi-million de déplacés internes sur les routes. Selon les estimations du Pentagone, entre 600 et 700 membres d'Al-Qaïda⁹ auraient été tués lors des bombardements. Les chiffres du Pentagone ont été contestés: diverses sources précisent que beaucoup n'étaient que des volontaires engagés par Oussama Ben Laden dans la lutte des Talibans contre l'Alliance du Nord, et non des terroristes d'Al-Qaïda. Si l'un des principaux lieutenants de Ben Laden, présenté comme le numéro deux de l'organisation, Mohammed Atef, aurait trouvé la mort lors d'un bombardement près de Kaboul, le chef d'Al-Qaïda et certains autres cadres de l'organisation restent toujours introuvables. Ainsi, grâce à la destruction des principaux sanctuaires d'Al-Qaïda, la traque des terroristes peut commencer.

La traque des terroristes

L'armée américaine promet à la population civile la somme de 5000 dollars pour la capture d'un Taliban, et 20 000 dollars pour celle d'un membre d'Al-Qaïda¹⁰. Ces sommes astronomiques pour la population afghane suffisent à transformer les seigneurs de guerre ou autres chefs de tribus en

⁶ « Liberté immuable »

⁷ « Justice sans limite »

⁸ Simon PETERMANN, *Les dérives de la guerre contre le terrorisme*, André Versailles, 2009

⁹ Ibid.

¹⁰ William BOURDON, « 5. Les camps de détention illégaux: le cas Guantánamo », dans: Didier Bigo éd. *Au nom du 11 septembre...Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*. Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2008 URL : <https://www-cairn-info-s.studeo.icp.fr/au-nom-du--9782707153296-page-76.htm>



chasseurs de primes. Reviennent également aux troupes américaines, contre échange de primes toujours, des réfugiés trouvés par les services de renseignement pakistanais sur la frontière qu'ils partagent avec l'Afghanistan: de nombreux prisonniers soupçonnés de terrorisme ne seront pas réellement capturés sur le champ de bataille, mais se sont en réalité trouvés au hasard de la guerre, dans des zones tribales, ce qui constituera l'une des principales difficultés que rencontreront les officiers américains lors de l'identification des détenus. Patrick Troude-Chastenet écrit dans un article : « *Les détenus ont été livrés contre de l'argent, et sans aucune preuve de leur implication dans les attentats ou de leur appartenance à des réseaux terroristes*¹¹ ». Dans ce même article, il est écrit que Donald Rumsfeld reconnaît lui-même qu'au milieu des terroristes pouvaient se trouver des gens qui se trouvaient là « *par hasard* », mais, dans le doute où il pouvait s'agir d'un kamikaze, l'administration Bush trouvait préférable de ne pas les libérer¹².

Qu'importe, les suspects sont tous retenus dans les prisons américaines sur le territoire afghan: il s'agit des centres pénitenciers de Shebergan, Kandahar et Bagram. Ici, les prisonniers subissent les interrogatoires des soldats américains. Simon Peterman, spécialiste du Moyen-Orient et des questions relatives au renseignement, dans son ouvrage *Les dérives de la guerre contre le terrorisme*, relève une grande difficulté de la part des forces spéciales pour différencier un terroriste d'Al-Qaïda d'un combattant taliban, ou même d'un non-combattant: les méconnaissances des agents américains en ce qui concerne l'Afghanistan, l'islam, les différents dialectes comme le farsi ou le pachto sont telles, qu'ils sont finalement complètement dépendants des interprètes que l'armée a recruté sur place¹³. Ainsi, l'identification des prisonniers devient une réelle problématique: comment savoir si les présumés terroristes capturés par l'Alliance du Nord sont des combattants d'Al-Qaïda trouvés dans des camps d'entraînement djihadistes, ou simplement des innocents présents au mauvais endroit au mauvais moment ? Généralement, les officiers appliqueront le principe de précaution et considéreront comme terroriste tout individu sur lequel pèse un infime soupçon.

Dès lors, il devient urgent de pouvoir déterminer le statut de ces prisonniers: pour les interroger comme bon lui semble, l'administration Bush refusera de leur appliquer le statut de prisonniers de guerre, et ainsi de leur faire bénéficier de la protection des conventions de Genève.

Un statut juridique exceptionnel

¹¹ Patrick TROUDE-CHASTENET, « Guantanamo. L'Amérique et ses prisonniers : le droit entre parenthèses », *Études*, 2004/1 (Tome 400), p. 11-21 DOI : 10.3917/etu.001.0011. URL : <https://www-cairn-info-s.studeo.icp.fr/revue-etudes-2004-1-page-11.htm>

¹² Ibid.

¹³ Simon PETERMANN, *Les dérives de la guerre contre le terrorisme*, André Versailles, 2009, p47



Parmi les traités de droit international humanitaire les plus connus figurent les conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels de 1977. Ils contiennent les règles essentielles permettant de fixer des limites à la barbarie de la guerre, de protéger les personnes qui ne participent pas au conflit (civils, personnel sanitaire...), et de garantir aux prisonniers de guerre le droit à un procès équitable et loyal. Le statut de prisonnier de guerre est radicalement différent de celui du prisonnier de droit commun. La différence fondamentale réside dans le fait que les soldats réguliers ne sont pas passibles, sauf s'il est établi qu'ils ont participé personnellement à des crimes de guerre, d'une peine. Et ils doivent être libérés lorsque la guerre prend fin : l'incarcération du prisonnier de guerre se justifie afin de l'empêcher de reprendre part au combat, non pas pour le sanctionner¹⁴. L'administration Bush entend refuser aux personnes qu'elle détient le statut de prisonniers de guerre défini dans l'article 4 de la troisième convention de Genève, considérant que ces derniers ne rentrent pas dans les critères définis par ses dispositions. Elle ne met pas non plus en place le tribunal prévu par l'article 5 (censé déterminer le statut du combattant : s'il n'est pas considéré comme prisonnier de guerre, il sera alors considéré comme un civil ayant pris les armes, et pourra être jugé pour les crimes qu'il aurait commis, avec les garanties judiciaires prévues par le droit international humanitaire et les principes qui régissent les droits de l'Homme).

Sur le terrain des opérations militaires, le tri des prisonniers se fait difficilement, sans distinguer le combattant armé du simple civil suspecté d'avoir des accointances avec Al-Qaïda. C'est une justice d'exception, déconnectée du droit international humanitaire, qui s'annonce.

Les réflexions de l'administration Bush

Puisque la guerre contre la terreur représente un conflit armé d'un genre nouveau, l'application du droit humanitaire semble controversée. Les juristes américains essaient de définir une nouvelle catégorie afin de contourner habilement les protections du droit humanitaire pour les détenus afghans. La notion de combattant illégal « *unlawful combattant* » refait alors surface. Le terme est utilisé dans la littérature juridique et dans la jurisprudence, il n'a en revanche jamais été mentionné dans les conventions de Genève.

L'Office Of Legal Counsel¹⁵ du département de la Justice américaine rédige une note qui permettra de justifier le refus d'application de la convention. John C. Yoo, professeur de droit qui

¹⁴ Benoît CUVELIER, Le régime juridique des prisonniers de guerre. *Études internationales*, 1992, 23 (4), 773–796. <https://doi.org/10.7202/703084ar>

¹⁵ Le bureau du conseiller juridique, il s'agit un bureau du département de la justice américaine qui assiste le procureur général, comme conseiller juridique du président. On l'appelle aussi « cabinet d'avocat du président ».



exerce au Bureau des Conseillers Juridiques de l'administration Bush, sera son principal rédacteur. Juriste résolument sceptique vis-à-vis du droit humanitaire, il parviendra à prouver que le président des Etats-Unis pourra trouver non pertinentes les conventions de Genève à l'égard de la guerre en Afghanistan. Puisque ce dernier est un *failed country*¹⁶, un Etat défaillant, les mesures visant à protéger les prisonniers de guerre ne s'appliquent pas, puisque les détenus sont indignes d'appartenir à la catégorie « prisonniers de guerre ».

C'est ainsi que naît la notion de combattant illégal, qui concerne les individus ayant participé directement à un conflit armé, mais qui n'ont pas le droit au statut de prisonniers de guerre. Le terme de combattant illégal, combattant ennemi ou encore combattant ennemi illégal est défini dans le USA PATRIOT Act¹⁷. Ainsi, grâce à cette distinction, l'administration Bush s'autorise une énorme marge de manœuvre: les détenus pourront être interrogés alors que les prisonniers de guerre ont le droit de garder le silence, ils pourront être enfermés pendant un temps indéterminé. Les prisonniers rentrent dans un statut hybride qui ne bénéficie d'aucune des garanties prévues par les conventions internationales: ni prisonniers de guerre, ni prisonniers de droit commun.

Alberto Gonzalez, avocat et *Attorney general*¹⁸ en 2005, reprendra la thèse de John C Yoo. Il est l'auteur en 2002 d'un mémorandum qui permet de conclure définitivement à l'exclusion de l'application des conventions de Genève pour les terroristes d'Al-Qaïda et les Talibans. Puisque les Etats-Unis sont engagés dans une guerre contre un nouvel ennemi insaisissable, tous les moyens seront reconnus comme bons pour récolter des renseignements auprès de leurs détenus. Depuis, le terme de combattant illégal sera défini dans le *Military Commissions Act of 2006*¹⁹, et inséré dans le code pénal américain, référencé sous le terme « combattant ennemi non-privilegié ».

Guantanamo Bay, Cuba

Le 28 décembre 2001, une note du ministère de la Justice des Etats-Unis précise au Pentagone que le site de Guantanamo, extrait du territoire souverain des Etats-Unis, ne pourra pas appliquer la Constitution américaine. Par conséquent, les détenus qui s'y trouveront ne seront pas protégés par le

¹⁶ Etat défaillant, Etat failli ou encore Etat en déliquescence: notion proposée par le Fund For Peace. Il a construit un indicateur comportant douze variables afin de caractériser un Etat qui n'arriverait pas à assurer ses missions essentielles, en particulier le respect de l'Etat de droit. Le plus souvent, cette action permet de légitimer une intervention internationale les rendant ensuite légitimes pour reconstruire les Etats défaillants.

¹⁷ Il s'agit de l'acronyme pour *Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act*, en français : « Loi pour unir et renforcer l'Amérique en fournissant les outils appropriés pour déceler et contrer le terrorisme »

¹⁸ Ministre de la justice

¹⁹ MILITARY COMMISSIONS ACT OF 2006, 120 STAT. 2601



système juridique des Etats-Unis. Les Cours fédérales américaines n'auront pas compétence pour examiner les droits des détenus étrangers présents à Guantanamo.

Les victoires américaines en Afghanistan ont amené leur lot de prisonniers: dans les premiers mois de l'opération, environ dix milles afghans ont été retenus prisonniers par les forces américaines dans les prisons de la CIA en Afghanistan. L'administration Bush cherche donc à transférer les prisonniers jugés de haute valeur, « *les pires des pires* » selon Dick Cheney, dans d'autres lieux. Le 11 janvier 2002 marquera l'arrivée sur la base navale de Guantanamo d'une vingtaine de « combattants illégaux » arrivés d'Afghanistan. Ce seront les premiers interpellés dans le cadre de l'opération « Liberté Immuable ».

Délocalisation et transfert

Avant d'être transférés à Guantanamo, les combattants illégaux sont détenus dans les *black sites* de la CIA²⁰. Selon un rapport commandé par le Conseil de l'Europe²¹, une centaine de personnes ont été enlevées par la CIA et transférées dans des centres de détention secrets. S'ils n'ont pas tous été envoyés à Guantanamo, les prisonniers du centre de détention de Cuba sont eux tous passés par une prison secrète, notamment Kandahar et Bagram.

Le passage brutal de la froideur afghane à la température tropicale de Cuba est brutal : on parle d'un écart de 40°C entre les deux pays. Les vols d'Afghanistan vers Cuba duraient 25h, « *les prisonniers ont été menottés, enchaînés, ont porté des mouffles et des masques chirurgicaux, protège-oreilles ainsi que des lunettes leur empêchant toute vision. On leur a par ailleurs rasé la tête et la barbe. Au moins deux des prisonniers ont été mis sous sédatifs*²². ». Certains sortent de l'avion sur des civières²³. Pascal Troude-Chastenet explique dans un article de la revue « Etude », que les prisonniers sont « *ligotés à même le sol ou menottés sur leur siège, avec des boules assourdissantes dans les oreilles, un bonnet sur la tête, des lunettes aveuglantes et un masque sur la bouche*²⁴ ».

²⁰ Prisons secrètes et clandestines contrôlées par la CIA dans différents pays. Leur existence a été révélée en 2005 par le Washington Post, et ont été reconnues officielles par George W. Bush le 6 septembre 2006.

²¹ « Allégations de détention secrètes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe », rapporteur : M. Dick Marty, juin 2006. Disponible sur: http://assembly.coe.int/CommitteeDocs/2006/20060124_Jdoc032006_F.pdf

²²Droits des personnes détenues par les Etats-Unis en Afghanistan et sur la base de Guantánamo Bay. Rapporteur: M. Kevin McNamara, Royaume-Uni. Mai 2003. [en ligne] Disponible sur: <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/X2H-Xref-ViewHTML.asp?FileID=10166&lang=fr>

²³Patrick TROUDE-CHASTENET, « Guantanamo. L'Amérique et ses prisonniers : le droit entre parenthèses », *Études*, 2004/1 (Tome 400), p. 11-21. DOI : 10.3917/etu.001.0011. URL : <https://www-cairn-info-s.studeo.icp.fr/revue-etudes-2004-1-page-11.htm>

²⁴Ibid.



L'arrivée des détenus sur le sol de la prison américaine reste gravée dans les esprits, à la suite de photos clandestines: sac noir sur la tête, en combinaison orange, les détenus sont constamment entravés²⁵. Mourad Benchellali, ex détenu de la prison et auteur du livre *Voyage vers l'enfer* dans lequel il raconte son expérience à Guantanamo, explique dans une interview: « *J'ai été transféré depuis la prison de Kandahar menotté, avec un bandeau sur les yeux. Je suis dans un tel état de fatigue qu'à peine arrivé, je m'évanouis. Je me réveille dans une cage, le crâne rasé et avec la combinaison orange des prisonniers. Je suis persuadé d'être aux Etats-Unis parce qu'il y a des soldats américains partout. Ce n'est que deux jours plus tard que j'apprends par la Croix-Rouge que je suis à Cuba.*²⁶ ».

Dans « Raconter Guantanamo²⁷ », Nicolas Masson explique que c'est premièrement la perte de repères géographiques qui caractérise l'arrivée sur le camp, et confirme par là même le témoignage de Mourad Benchellali. Nizar Sassi²⁸. Le prisonnier numéro 235 explique lui aussi son arrivée dans son livre: « *Lorsqu'ils m'ôtent enfin les lunettes noires, je me retrouve dans une cage. Une sorte de cellule minuscule, d'un mètre quatre-vingts sur deux mètres, toute en grillage. Même le plafond. L'inventaire est vite fait : pour tout mobilier je dispose de deux seaux, l'un contenant l'eau pour me laver, l'autre pour faire mes besoins, d'un bout de savon, d'une serviette et d'une gourde d'eau potable tellement javellisée qu'elle est presque imbuvable* ».

Les techniques de renseignement et la détention

Le 11 janvier 2002, les premiers prisonniers capturés en Afghanistan arrivent sur le camp X-Ray; il est divisé en six parties dans lesquelles les prisonniers sont répartis en fonction de leur niveau de coopération au sein de la prison. Le camp Iguana permet lui d'abriter les adolescents de moins de seize ans qui ont transité à Guantanamo, il est plus petit et réputé moins sévère que les autres. Les camps 5 et 6 permettent d'enfermer respectivement les détenus dociles, et ceux qui constituent un danger pour eux-mêmes, pour les autres prisonniers, et pour les gardiens selon les critères de l'armée²⁹.

²⁵Hélène SALLON, « Guantanamo, symbole d'une décennie d'atteinte aux droits de l'homme » [en ligne] *Le Monde*, 11 janvier 2012. Disponible sur <https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/01/11/guantanamo-symbole-d-une-decennie-d-atteinte-aux-droits-de-l-homme_1627284_3222.html>

²⁶ Caroline POLITI, Un détenu français raconte ses 30 mois dans l'enfer de Guantanamo, [en ligne] *Les Inrockuptibles*, le 28 février 2016. Disponible sur: <<https://www.lesinrocks.com/2016/02/28/actualite/actualite/un-detenu-francais-raconte-ses-30-mois-dans-lenfer-de-guantanamo/>>

²⁷Nicolas MASSON, « Raconter Guantánamo », *Esprit*, 2007/10 (Octobre), p. 23-40. DOI : 10.3917/espri.0710.0023. URL : <https://www-cairn-info-s.studeo.icp.fr/revue-esprit-2007-10-page-23.htm>

²⁸ Nizar SASSI, *Nizar Sassi - Prisonnier 235, camp Delta*, Denoël, 2006

²⁹Nicolas BOURCIER, « Guantanamo, un monstre américain », [en ligne] *Le Monde*, 23 février 2016. Disponible sur https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2016/08/16/etats-unis-quinze-detenus-de-guantanamo-transferes-aux-emirats_4983143_3222.html



Le camp numéro 7 est une installation secrète, gardée par la *Task Force Platinum*³⁰, il est révélé au grand jour en 2008. Ce camp ne comptait environ que seize détenus supposés importants, à savoir les terroristes directement impliqués dans le 11 septembre: notamment Khalid Sheik Mohammed, chef militaire du département des opérations extérieures d'Al-Qaïda et auto-désigné comme responsable des attentats du 11 septembre. S'y trouvait aussi Abou Zoubaydah, qui avait été accusé à tort d'être le numéro 3 d'Al-Qaïda (alors qu'il n'en faisait pas partie).

Face aux nombreuses accusations de tortures contre les prisonniers de Guantanamo, George W. Bush annonce sur une chaîne de télévision australienne « *nous ne torturons pas les gens en Amérique et les gens qui affirment cela ne savent tout simplement rien de notre pays*³¹ ». Pourtant, selon des organisations de défense des droits de l'Homme (Human Rights Watch, Amnesty International...) des mauvais traitements ont été utilisés, non pas en tant qu'ultime recours, mais comme technique centrale pendant les interrogatoires. Sujet abordé avec prudence, le Comité International de la Croix-Rouge et l'ONU parlent de techniques « *équivalentes* » à la torture, également appelées torture blanche ou encore torture psychologique. En effet, Guantanamo est appréhendé par l'administration Bush comme un laboratoire, afin d'étudier les profils des terroristes islamistes.

La technique d'interrogatoire renforcée, ou coercitive³² désigne les méthodes de renseignement militaire américain et de la CIA dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. A Guantanamo, si le détenu esquivé les questions ou bien ne coopère pas, il sera soumis aux techniques d'interrogations renforcées. La *Tiger Teams*³³, des agents spécialement entraînés pour les interrogatoires de Guantanamo, est composée d'un ou deux interrogateurs, d'un analyste, et parfois d'agents de renseignement de la CIA. Cette équipe spéciale mène jusqu'à trois cents interrogatoires par semaine, le jour et la nuit³⁴.

En décembre 2002, Donald Rumsfeld signe un mémorandum³⁵ qui approuve l'utilisation de techniques d'interrogatoires dites agressives contre les détenus de Guantanamo. Un rapport de la commission sénatoriale des services armés³⁶, rédigé par les sénateurs Carl Levin et John McCain indique que des hauts responsables du gouvernement américain ont appliqué aux détenus de

³⁰ On fait mention de cette unité spéciale lorsque le camp 7 est dévoilé au grand jour. Sinon, elle n'est mentionnée nulle part et nous n'en savons presque rien.

³¹ Interview de George W. Bush par L. Oakes, Channel 9 TV, 18 octobre 2003.

³² « *enhanced interrogation technic* ».

³³ Une « équipe tigre » est une expression utilisée pour appeler une équipe spécialiste, spécifiquement formée pour être compétente sur des objectifs précis, notamment pour tester les questions relatives à la sécurité d'un lieu.

³⁴ Simon PETERMANN, *Guantanamo: les dérives de la guerre contre le terrorisme*, André Versailles, 2009.

³⁵ Mémo du ministère de la Défense résumant les méthodes d'interrogatoires approuvées, avec annotation du secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld

³⁶ Devin MONTGOMERY, « Us detainee abuses approved by senior » [en ligne] *JURIST*, 12 décembre 2008. Disponible sur: <<https://www.jurist.org/news/2008/12/us-detainee-abuses-approved-by-senior/>>



Guantanamo les techniques de défense de la formation des forces spéciales américaines, afin de résister à la torture de leurs ennemis. Ce programme, nommé SERE pour *Survival, Evasion, Resistance and Escape* entraîne les soldats américains à résister et à s'enfuir en cas de capture par l'ennemi, et est issu d'expériences de combat des soldats. Parmi les techniques on trouve le *waterboarding*³⁷, les positions stressantes, la privation de sommeil, la nudité forcée, les agressions contre la religion musulmane (Coran profané³⁸). En avril 2003, Donald Rumsfeld signe un autre document qui permet d'élargir le champ des techniques utilisées³⁹: isolement pendant de longues durées, manipulations des températures qui permettent d'alterner entre froid et chaleur, les privations de lumières, les humiliations sexuelles, menaces de mort. Le rapporteur spécial de la torture de l'ONU, Manfred Nowak souligne dans un article du quotidien *Le Monde* que « *Washington a jusqu'à présent joué d'une ambiguïté sur l'acception du mot torture, ne récusant que ses formes les plus invalidantes mais tolérant des méthodes plus subtiles mais tout aussi violentes*⁴⁰ ».

Le 16 février 2006, des experts de la Commission des droits de l'homme de l'ONU ont lancé une alerte aux autorités américaines, les sommant de « *fermer les installations de détention de Guantanamo Bay sans délais* » au vu de l'« *absence de toute enquête impartiale sur les allégations de torture*⁴¹ », en accusant l'administration Bush de mauvais traitements. Le Parlement Européen suit, en votant une résolution afin de fermer le centre de détention. Les autorités américaines justifient ces techniques en rappelant que les « *gens qui se trouvent là-bas sont de dangereux terroristes, entraînés à divulguer de fausses informations*⁴² ».

Ces stratégies d'interrogatoires ont permis au gouvernement une très large marge de manœuvre afin d'interroger les combattants illégaux du camp de Guantanamo. Pourtant, les méthodes sont vivement critiquées.

On critique également la présence simultanée de la CIA et du FBI sur le camp qui est source d'ambiguïté voire même de rivalité, et beaucoup d'informations recueillies sont finalement floues ou mal recoupées par les agences de renseignement présentes, et aussi parce que les détenus se mettent à

³⁷ Référencé en tant que torture par l'eau par l'ONU. Le simulacre de noyade a pour but de faire suffoquer la victime. Juridiquement, les Etats-Unis ne la condamnent pas comme étant un fait de torture.

³⁸ The Washington Post, « Le Coran a été profané à Guantanamo » [en ligne] *Courrier International*, 26 mai 2005. Disponible sur: <<https://www.courrierinternational.com/breve/2005/05/26/le-coran-a-ete-profane-a-guantanamo-affirmement-les-detenus>>

³⁹ Secretary of defense, Memorandum for the commander US Southern Command, 16 avril 2003.

⁴⁰ AFP, « Après les propos de Condoleeza Rice, l'ONU veut inspecter Guantanamo » [en ligne] *Le Monde*, 10 décembre 2005. Disponible sur: <https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2005/12/10/apres-les-propos-de-condoleeza-rice-l-onu-veut-inspecter-guantanamo_719701_3222.html>

⁴¹ AFP, « La Maison Blanche rejette les conclusions du rapport de l'ONU sur Guantanamo » [en ligne], *Le Monde*, 16 février 2006. Disponible sur: <https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2006/02/16/la-maison-blanche-rejette-les-conclusions-du-rapport-de-l-onu-sur-guantanamo_742224_3222.html>

⁴² Scott MACCLELLAN, Press briefing at the White House, 16 février 2006



coopérer seulement dans l'espoir d'être transférés dans le camp 4, ce qui entraîne une réelle déficience dans le travail de renseignement.

Bienvenue dans le Camp Justice

Siégeant sur une ancienne piste d'aérodrome de la baie, le Camp Justice est composé de tentes militaires et de préfabriqués. A défaut de pouvoir passer devant les tribunaux civils, les résidents de Guantanamo seront jugés grâce à un nouveau système juridique, mis sur pied par l'administration Bush. Inspirés des cours martiales⁴³, ces tribunaux d'exception n'offrent cependant pas les garanties prévues par les tribunaux militaires.

Dans les faits, le président des Etats-Unis contre toute application des conventions de Genève. De plus, les accusés n'ont bénéficié d'aucune présomption d'innocence, et aucun chef d'inculpation ne leur a été notifié. C'est la conséquence de la création des commissions militaires: il s'agit des tribunaux d'exception qui ont été créés par décret du président George W. Bush le 13 novembre 2001. Elles sont composées de trois à sept membres militaires. Dans ces commissions, l'accusé n'a pas le droit de choisir un avocat civil, il sera commis d'office parmi les avocats-juges militaires eux-mêmes désignés par le secrétaire à la Défense. Ce n'est que plus tard que l'on autorise le recours à un avocat civil, payé aux frais de l'accusé.

Afin de justifier les commissions militaires, George W. Bush a fait appel à un certain nombre d'arguments : l'extraterritorialité de la base, la protection du personnel juridique, la non-divulgence d'informations sensibles ou secrètes, et, dans un discours le 19 novembre 2001, le président argue que « *Franklin Roosevelt a pris la même décision au cours de la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes là en présence de temps exceptionnels.*⁴⁴ ».

On observe un double objectif: des procès rapides et un contrôle politique sur les procédures judiciaires⁴⁵. Les tribunaux d'exception répondent à un besoin d'agir de manière décisive et expéditive dans la guerre contre le terrorisme. Ces procès de « terroristes » vont finalement nier toutes les garanties fondamentales en matière de procès équitable et de justice internationale. Moins exigeants

⁴³ Institution judiciaire qui à le pouvoir d'exercer la justice militaire, principalement en temps de guerre

⁴⁴ President Discusses War, Humanitarian Efforts. 19 novembre 2001, Whashington DC.

⁴⁵ Weill Sharon, Robinson Mitch, « Plongée au cœur des procès pénaux de Guantánamo », *Les Cahiers de la Justice*, 2018/2 (N° 2), p. 297-314. DOI : 10.3917/cdlj.1802.0297. URL : <https://www-cairn-info-s.studeo.icp.fr/revue-les-cahiers-de-la-justice-2018-2-page-297.htm>



que les tribunaux civils, ces tribunaux exceptionnels autorisent notamment la recevabilité des preuves par oui-dire (*hearsay*).

Le barreau de Guantanamo

« *Tous, au sein de ce qu'on appelle le "barreau de Guantanamo", sont désormais solidaires, liés par un attachement viscéral au droit et aux libertés publiques et par une commune répulsion pour la façon dont l'administration Bush a décidé de les mettre en pièces dès le lendemain du 11 septembre 2001*⁴⁶. ». C'est en 2004, lorsque la Cour suprême reconnaît aux détenus le droit de contester leur détention que les avocats de Guantanamo font leur apparition. C'est le Centre des droits constitutionnels⁴⁷ qui va assurer la coordination des avocats volontaires pour défendre les détenus. Ces avocats ont pour caractéristique commune d'avoir été particulièrement engagés auprès des détenus américains placés dans le couloir de la mort.

Le département de la Justice américain multiplie les barrages administratifs pour donner aux avocats un passe-droit pour se rendre à Guantanamo. Date de séjour, interprète obligatoire (il faut absolument mettre la main sur des citoyens américains qui parlent le ouïgour, l'arabe, l'ourdou, le pachtou...), et examens minutieux de la police « *J'ai mis deux ans et demi pour avoir accès à mes clients ! Et mes douze visites m'ont conduit dans un univers où les principes sur lesquels repose l'Amérique sont bafoués*.⁴⁸ ». Après le rendez-vous entre le détenu et son avocat, le prisonnier est isolé dans sa cellule pendant environ dix jours, puis soumis à une trentaine d'interrogatoires. Toujours dans l'article du quotidien *Le Monde*, Me. Clive Stafford Smith explique qu'« *un formidable travail de sape est opéré. Des interrogateurs de l'armée se sont souvent fait passer auprès des détenus pour leurs avocats (...). Ensuite, il leur est affirmé que leurs avocats sont juifs. Et même...Homosexuels*⁴⁹ ». Il explique aussi « *Ma femme a pour consigne d'appeler mon propre avocat si je ne lui donne pas de nouvelles pendant deux jours. Guantanamo est l'un des endroits de la planète où je me sens le moins en sécurité*⁵⁰ ».

Non rémunérés, entravés, passés sous censure notamment à cause des blocages des tribunaux américains, beaucoup d'entre eux saisissent la Cour européenne des droits de l'homme, et multiplient

⁴⁶ Anick COJEAN, « Avocat dans l'enfer de Guantanamo », [en ligne] *Le Monde* 14 novembre 2006 Disponible sur: < https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2006/11/14/avocat-dans-l-enfer-de-guantanamo_834304_3208.html >

⁴⁷ Center Constitutional Rights. Il s'agit d'une organisation de défense juridique dont le siège est à New-York. Elle se consacre notamment à la protection des droits garantis par la Constitution des États-Unis.

⁴⁸ Anick COJEAN, « Avocat dans l'enfer de Guantanamo » [en ligne] *Le Monde* 14 novembre 2006 Disponible sur: < https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2006/11/14/avocat-dans-l-enfer-de-guantanamo_834304_3208.html >

⁴⁹Ibid.

⁵⁰Ibid.



articles et conférences pour mener leur mission.

Les conséquences de cette politique

La politique de l'administration Bush dans sa gestion de la guerre contre le terrorisme repose sur « l'exceptionnalisme⁵¹ », qui se base sur la notion de légitime défense des Etats-Unis. La vision manichéenne qu'elle a posée sur son rôle dans la lutte contre le terrorisme lui a permis de justifier une réaction violente et disproportionnée. Les Etats-Unis ont, sous Georges W. Bush, fait obstruction pour communiquer toutes les informations à l'égard du terrorisme qui auraient pu affaiblir leur assise politique. Pourtant, comme le relève l'article « *Law, crisis and Guantanamo after 9:11* » de E. Quintart, Guantanamo s'est avéré « être la cause de la crise de légitimité qui a suivi ». Le droit, l'instrument remède aux attentats du 11 septembre s'est finalement révélé être un outil de violation du droit interne lui-même. Dans l'article « *The National Security Strategy of the USA ou la rencontre improbable de Grotius, Carl Schmitt et Philip K. Dick* », F. Ragazzi nous parle de « *l'établissement d'un état d'exception international ou encore d'une logique impériale*⁵² »

Les méthodes utilisées à Guantanamo ont servi à alimenter le mal que la prison voulait prévenir: les images chocs des prisonniers et les diverses accusations faites contre l'administration Bush ont exacerbé la haine des Etats-Unis au Moyen-Orient : « *ce camp est ainsi devenu l'un des meilleurs alliés de Ben Laden*⁵³ ». Sous couvert de vouloir éliminer le terrorisme islamiste, les Etats-Unis ont finalement renforcé les maux qu'ils voulaient combattre. Dans un article du *New-Yorker*, C. Bruck écrit : « *L'écrasante majorité des détenus n'étaient pas des chefs terroristes, mais des fantassins de bas niveau, ainsi que des hommes malchanceux*⁵⁴. » Dans un article du site Lawfare, P. Lewis⁵⁵ résume les paroles de John Bellinger : « *GTMO nous fait plus de mal qu'il ne nous aide. (...) Nous connaissons tous les principaux arguments pour fermer GTMO: cela coûte trop cher, c'est un outil de*

⁵¹ Emmanuelle QUINTART « *Law, crisis and Guantanamo after 9/11* », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2016/1 (Volume 76), p. 211-238. DOI : 10.3917/riej.076.0211. URL : <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2016-1-page-211.htm>

⁵² Francesco RAGAZZI, « *'The National Security Strategy of the USA' ou la rencontre improbable de Grotius, Carl Schmitt et Philip K. Dick* », *Cultures & Conflits* [en ligne], 56 | hiver 2004, mis en ligne le 07 janvier 2010, URL : <http://journals.openedition.org/conflits/1648> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.1648>

⁵³ Bourdon William, « 5. Les camps de détention illégaux : le cas Guantánamo », dans : Didier Bigo éd., *Au nom du 11 septembre...Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*. Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2008, p. 76-89. URL : <https://www.cairn.info/au-nom-du--9782707153296-page-76.htm>

⁵⁴ Connie BRUCK, "Why Obama Has Failed to Close Guantánamo" [en ligne], *The New Yorker*, 25 juillet 2016. Disponible sur: <https://www.newyorker.com/magazine/2016/08/01/why-obama-has-failed-to-close-guantanamo>

⁵⁵ Ancien envoyé spécial du ministère de la Défense pour la fermeture de Guantanamo



recrutement et un outil de propagande pour les terroristes, et il est dédaigné par la communauté internationale (...) cinq secrétaires à la Défense (...) sont parvenus à la même conclusion⁵⁶ ».

Le *New York Times* écrit « *chacun des 40 prisonniers encore détenus à Guantanamo coûte treize millions de dollars par an⁵⁷* ». Guantanamo fait partie des programmes de détention les plus chers du monde : on compte des dépenses de plus de cinq cent quarante millions de dollars. A cela s'ajoute le problème de l'infrastructure qui devra s'adapter à des prisonniers de plus en plus vieux et dont l'état de santé va nécessiter la mise en place de moyens médicalisés. Le camp de Guantanamo semble désormais enfermé dans une véritable impasse juridique et politique.

⁵⁶ Paul LEWIS «The Continuing Need to Close the Guantanamo Bay Detention Facility » [en ligne] sur: *Lawfare*. Disponible sur: <https://www.lawfareblog.com/continuing-need-close-guantanamo-bay-detention-facility>

⁵⁷ Carole ROSENBERG “The cost of running Guantanamo Bay: \$13 Million per prisoner »” [en ligne] *The New-York Times*, 18 septembre 2019. Disponible sur : <https://www.nytimes.com/2019/09/16/us/politics/guantanamo-bay-cost-prison.html>